

## Règlement du concours "MON INNOVATION EN EAD"

### Préambule

Parallèlement à l'appel à communication (<https://cified2017.sciencesconf.org/>), la FIED lance un concours ouvert à tous les enseignants ou équipes pédagogiques pour récompenser et valoriser les dispositifs pédagogiques remarquables dans le domaine de l'enseignement à distance.

### Article 1 : Objet des prix

Le concours "MON INNOVATION EN EAD" a pour objectif de valoriser des réalisations innovantes concrètes de formation à distance qui démontrent leur qualité et leur utilité.

### Article 2 : Prix

Deux prix seront décernés lors de la conférence internationale des 30 ans de la FIED:

- Par le jury du concours,
- Par les participants à la conférence au cours d'une session de diffusion de vidéos présélectionnées par le jury.

Les deux prix décernés sont honorifiques. Ils ne donnent pas lieu à une gratification financière.

### Article 3 : Candidatures

Le concours "MON INNOVATION EN EAD" est un concours de vidéos relatant une innovation en matière d'EAD et ses résultats. Elles peuvent concerner l'enseignement intégralement à distance, en ligne comme des dispositifs d'enseignement hybrides présence/distance.

Pour faire acte de candidature, il faut proposer une vidéo d'une durée maximale de 3 minutes, génériques de début et de fin éventuels compris. Toute vidéo soumise d'une longueur de plus de 3 minutes sera automatiquement écartée du concours.

Les candidatures doivent être réalisées en deux temps :

- envoi d'un court résumé (une demi page maximum, selon le modèle en ligne à l'adresse [https://cified2017.sciencesconf.org/data/pages/Template\\_for\\_submission\\_CIFIED\\_1.doc](https://cified2017.sciencesconf.org/data/pages/Template_for_submission_CIFIED_1.doc)) avant le **15/11/2017**
- envoi de la vidéo (via un lien de téléchargement) au format mp4 avant le **15/11/2017**

Les envois des résumés et liens de téléchargement des vidéos doivent se faire par mail uniquement à l'adresse [secretariat@fied.fr](mailto:secretariat@fied.fr)

## **Article 4 : Le jury**

Le jury du concours est constitué des membres du bureau de la FIED. Le président du jury est le président de la FIED.

## **Article 5 : Procédure de sélection**

Les vidéos déposées au 15/11/2017 et respectant les critères du concours feront l'objet d'une évaluation critériée par les membres du jury.

Chaque vidéo sera évaluée par au moins deux membres du jury. A l'issue des évaluations un premier ensemble de vidéo admissible sera déterminé. Ces vidéos seront présentées lors de la conférence pour la proposition au prix des participants. Parmi l'ensemble des vidéos admissibles, le jury procédera au moyen d'un vote à la sélection de la vidéo lauréate du prix du jury. En cas d'égalité des votes, la voix du président de jury est prépondérante.

Les critères d'évaluation des vidéos déposées et recevables sont, dans l'ordre d'importance :

- le caractère innovant du dispositif présenté
- le caractère transférable à d'autres établissements du dispositif présenté
- le nombre potentiel d'étudiants impliqués dans le dispositif
- le degré d'implication des enseignants dans le dispositif
- la réponse apportée par le dispositif à des situations singulières d'études à distance
- le caractère potentiellement international du dispositif présenté
- l'appartenance des candidats à un établissement membre de la FIED

Les évaluations selon ces critères des vidéos candidates au concours ne seront pas rendues publiques et resteront confidentielles au sein du jury.

## **Article 6 : Proclamation des remises des prix**

Lors de la conférence internationale organisée par la FIED les 13 et 14 décembre 2017 à Paris une session sera organisée pour présenter un ensemble de vidéos candidates présélectionnées par le jury. Un vote sera organisé pour décerner le prix des participants. Le prix du jury et celui des participants seront alors décernés aux lauréats.

## **Article 7 : Obligation des candidats**

Les vidéos proposées par les candidats au concours "MON INNOVATION EN EAD" doivent impérativement être diffusées sous une licence libre Creative Commons (<http://creativecommons.fr/>).

Les candidats autorisent la FIED à diffuser leur vidéo sur les sites de la FIED (<http://www.fied.fr> et <https://cifid2017.sciencesconf.org/>).

Les vidéos proposées par les candidats au concours "MON INNOVATION EN EAD" ne doivent pas contenir de contenus non libres de droits.